



## SOMMAIRE

### Page 1 :

- Construction d'un réservoir

### Page 2 :

- Brèves municipales  
CME  
Les 10 ans de la MAPA  
La Rando du four  
Le brûlage à l'air libre

### Page 3:

- Nouveau à Bellignat  
- Bellignat d'antan

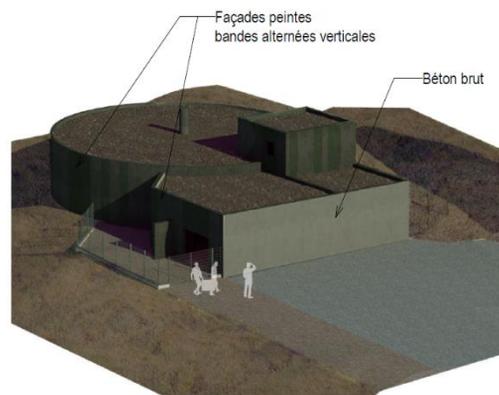
### Page 4 :

- L'assurance maladie  
- CAF  
- Déchets verts  
- Bloc notes  
- AG

#### SOUS-COMMISSION COMMUNICATION

V. RAVET  
F. MOURET  
V. PITTION  
F. ARVEUX  
M. N. BACQUE

## Construction d'un réservoir dans la forêt Noire



**H**aut Bugey Agglomération (H.B.A.) a lancé début juillet la construction d'infrastructure d'adduction d'eau potable dans la forêt Noire sur une zone allant de la route de la caserne jusqu'à la zone de retournement.

Afin de sécuriser la ressource en eau potable sur le territoire communautaire, la H.B.A. met en place la pose d'une double conduite en fonte de diamètre 300mm, permettant la jonction entre le réservoir et les conduites de transport existantes sur le secteur d'Oyonnax.



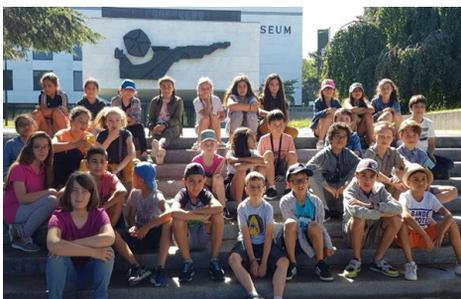
La construction d'un nouveau réservoir situé au niveau de la forêt Noire et la pose d'une canalisation de transport d'eau potable permet la connexion entre le réservoir de 2000m<sup>3</sup> de Montréal-la Cluse et le réseau de l'agglomération d'Oyonnax à Geilles, dans le but d'approvisionner ce réservoir avec l'eau provenant du captage de Corcelles. La fin des travaux est prévue courant 2019.





**CME (Conseil Municipal des Enfants)**

Le mercredi 27 juin 2018, le CME s'est rendu à Genève avec le conseil municipal d'Oyonnax pour visiter le musée d'histoire naturelle et l'ONU (Organisation des Nations Unies). Les enfants ont beaucoup apprécié cette journée et sont revenus avec plein de belles images dans la tête.



**Le brûlage à l'air libre des déchets verts :**

**C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !**  
Arrêté préfectoral n° SAF 2017-02 du 3 juillet 2017

**> Pourquoi cette interdiction ?**

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants dont les particules mais aussi des composés cancérogènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène. La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

**> Quels sont les déchets concernés par cette interdiction ?**

Ce sont les tonnes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'elagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...en mélange ou pas avec d'autres déchets.

**> Qui est concerné ?**

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts doit respecter cette interdiction.

**En cas de non-respect, une contravention de 450 euros**

peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal)



**La Rando du four**

Troisième édition très ensoleillée sous la conduite de la RSB (Retraite Sportive de Bellignat) et de la mairie. Des randonneurs pédestre ravis des différentes marches proposées. Environ 150 repas cuits au four communal, servis le midi dans le parc de la cure, le tout avec animations musicales.



**Remise des dictionnaires**

Comme chaque année, la municipalité a organisé une remise de dictionnaires aux élèves des classes de CM2. En leur souhaitant une très bonne rentrée en sixième !



**LES 10 ANS DE LA RÉSIDENCE DALLEX ALLOMBERT  
Maison d'accueil pour personnes âgées MAPA**





**Une fleuriste et une boutique de prêt-à-porter vous attendent à la place de l'ancienne Poste**



A compter du 10 septembre, une nouvelle association va voir le jour : **Belli Judo**

Accessible dès le plus jeune âge jusqu'aux seniors  
Inscriptions les lundis, jeudis et vendredis de 17h à 19h à la maison Sambardy

**Renseignements: 06.07.38.54.23**

**BELLIGNAT D'ANTAN**

La première table d'autel de l'église Saint Christophe a été consacrée le 10 juin 1587. Elle était offerte par le Sieur Clément AGNEL de Saint-Claude.

L'église fut ravagée par les Comtois en 1636 et restaurée en 1664. Le clocher fut reconstruit seulement en 1803 par maître CARRIER de Nantua.

La coupe et la vente de huit cent sapins furent nécessaires pour obtenir l'argent destiné au travail. Il se présente comme un clocher-porche fermé latéralement et terminé par un toit pointu à quatre pans.

Les clés de voûte de la nef sont frappées du monogramme des Jésuites.

L'église a été restaurée durant l'été 2018.



L'église Saint-Christophe.



# L'EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ

**GRATUIT**



Vous n'avez pas de suivi médical à visée préventive... alors vous pouvez prétendre, ainsi que votre famille (à partir de 6 ans), à un bilan de santé **GRATUIT** auprès du Centre d'Examens de Santé de l'Assurance Maladie de l'Ain.



En 2017 près de 1 878 étudiants bénéficiaires de l'aide au logement dans l'Ain

## Étudiants : la demande d'aide au logement simplifiée sur caf.fr

La caisse d'Allocations familiales (Caf) facilite les démarches administratives des étudiants qui souhaitent effectuer une demande d'aide au logement. En se connectant sur caf.fr, dans la rubrique « Services en ligne », les étudiants peuvent estimer le montant de leur aide au logement et saisir directement leur demande en quelques minutes.



Pour encore plus de rapidité, la demande en ligne sur caf.fr est cette année le **moyen privilégié** pour faire une demande d'aide au logement étudiant. Le formulaire papier, auparavant téléchargeable sur le site, n'est aujourd'hui plus disponible sur caf.fr.

Pour plus de transparence sur les délais de paiement, la **date présumée du premier versement** est indiquée à chaque étudiant à la fin de sa demande d'aide au logement en ligne.

Pour en savoir plus sur l'aide au logement, les étudiants peuvent aussi rejoindre la Caf sur la page Facebook « [Caf - Logement Etudiants](#) ».

CPAM de l'Ain  
 Centre d'Examens de Santé  
 1 place de la Grenouillère  
 01015 BOURG-EN-BRESSE CEDEX  
 Tél. : 04 74 45 84 45  
 email: cmpsec.cpam-ain@assurance-maladie.fr

## RENSEIGNEMENTS

### BLOC NOTES

**18 septembre - Concours de  
 boule des vétérans**

**29 et 30 septembre - Exposition  
 bonsaï**

**26 et 27 Octobre - Expo  
 artisanale de la retraite  
 sportive**

**10 novembre - Braderie de  
 l'enfance**



### Le broyage et le paillage

Petits et gros branchages broyés, feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage nourrit, conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

La tonte **mulching** permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

Certaines intercommunalités organisent des tournées de broyage chez l'habitant. Renseignez-vous en mairie.

### La déchetterie

Vous pouvez également déposer vos déchets verts dans la déchetterie la plus proche. Ils seront valorisés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Le département de l'Ain dispose d'un parc particulièrement fourni avec **49 installations** à la disposition du public.

### Des solutions plus respectueuses de la santé et de l'environnement existent pour vos déchets verts

#### La collecte au porte à porte

Certaines collectivités organisent des collectes de déchets verts.

#### Le compostage domestique

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés aux restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement naturel et de qualité pour toutes les plantes.

Certaines communes mettent des composteurs individuels à disposition de leurs administrés ou proposent des aides à l'achat d'un composteur.

Renseignez-vous en mairie.

### ASSEMBLÉES GENERALES

- Sou des écoles - Le 5 octobre
- CAF (Club Alpin Français) - Le 12 octobre
- ECHB (Entente Cycliste du Haut Bugy) - Le 20 octobre
- Amicale pétanque - Le 4 novembre
- Pourquoi pas moi? - Le 21 novembre

### Le petit Renouillu - N° 16 – Septembre 2018

Journal municipal abordant différents sujets d'actualité passé ou à venir de la vie communale, sans recours à la publicité. Aucune démarche commerciale n'est et ne sera pratiquée.

Il est distribué gratuitement et est également disponible à l'accueil de votre mairie.

Mairie de Bellignat - BP 47 - 01100 BELLIGNAT - Tél 04 74 77 60 32 - [www.bellignat.fr](http://www.bellignat.fr)

Email de contact : [lepetitrenouillu@gmail.com](mailto:lepetitrenouillu@gmail.com)

